



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 février 2015**

Tél. : 04 50 04 30 29 – Fax : 04 50 04 27 02
Courriel : contact@valleiry.fr

PROCES VERBAL

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
26 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MUGNIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de conseillers municipaux votants : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 17.02.2015

PRESENTS : M. Frédéric MUGNIER, Maire, Mme Magali BROGI, M. Alban MAGNIN, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Corinne DURAND, Giovanna VANDONI, M. Alain CHAMOT, Mmes Pascale MORANDAT, Nathalie MÜLLER, M. Jean FEIREISEN, Mme Bénédicte RÉVILLION, MM. Marco DE PINHO, Marc FAVRE, Jean-Yves LE VEN, Mme Marie-Noëlle BOURQUIN, MM. Raymond VIOLLAND et Patrick VUKICEVIC, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Grégoire GINON à M. Jean FEIREISEN
Mme Corinne RACLET à M. Patrick VUKICEVIC
M. Jean-Michel FAVRE à M. Jean Yves LE VEN

Monsieur Amar AYEB a été élu secrétaire de séance.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2015

M. Jean-Yves LE VEN demande pourquoi M. Jean-Michel FAVRE est noté absent sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2015 et non pas excusé.

M. le Maire rappelle que M. Jean-Michel FAVRE a prévenu de son absence à 18h au lieu de 17h.

M. le Maire corrigera et M. Jean-Michel FAVRE sera noté « excusé ».

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2015.

<i>FINANCES</i>

2. Fiscalité - Vote des taux d'imposition 2015

M. le Maire expose le point.

M. Raymond VIOLLAND rappelle qu'il y a trois taxes et non quatre.

M. Marco DE PINHO indique qu'il votera contre et qu'il serait souhaitable de chercher des financements par l'augmentation des tarifs des services comme les TAP plutôt que d'augmenter le taux d'imposition.

M. Jean-Yves LE VEN : « La commission finance a été majoritairement contre cette augmentation ».

M. Jean-Yves LE VEN demande des précisions concernant un document édité par M. le Maire sur la page facebook de la commune dans l'après-midi et faisant part de considérations politiques négatives à l'égard de l'opposition sur la préparation des finances communales.

M. le Maire confirme qu'il a trouvé l'attitude de certains membres de l'opposition déplorable lors de la commission finances. Il précise que lorsque certains élus prônent l'intérêt général et que ces mêmes élus, lors des commissions finances, critiquent systématiquement les propositions sans proposer de pistes d'amélioration, ils ne font pas preuve d'une attitude constructive, contrairement à ce qu'ils soutiennent.

M. Jean-Yves LE VEN demande à voir ces documents.

M. Patrick VUKICEVIC demande que cette polémique s'arrête ; que pour sa part, il ne se sent pas dans une opposition mais dans une minorité.

M. le Maire : « Souvenez-vous lors des premiers conseils municipaux, je vous avais dit que je souhaitais que l'on travaille ensemble. Je préfère voir M. DE PINHO qui vote contre en argumentant plutôt que quelqu'un qui vote contre en disant : trouver les solutions tout seul ! Vous avez la majorité ! ».

M. Marc FAVRE : « Il me semble que le point ne doit pas s'aborder de cette façon, les recettes de l'état n'ont pas diminué. De plus le Conseil Général a supprimé des recettes. Il faut faire l'inventaire de ce que nous avons perdu ».

M. le Maire : « Il y a des recettes non perçues qui vont être présentées après. La perte était de 25 000 € en 2014 et de 75 000 € en 2015. »

M. Patrick VUKICEVIC : « On avait instauré un débat d'orientation budgétaire (DOB) et cela était intéressant même s'il n'est pas obligatoire ».

Mme Virginie LACAS : « Ce débat sera fait à la fin de l'année 2015 ».

Mme Magali BROGI confirme l'intérêt d'organiser un DOB avant le vote du budget mais elle précise que la jeunesse de la nouvelle équipe et l'absence de DGS pendant 6 mois n'a pas permis de l'organiser cette année.

Mme Marie-Noëlle BOURQUIN manifeste tout d'abord son vif mécontentement à l'égard de M. le Maire et de son communiqué sur facebook. Elle estime être reléguée à l'état d'opposante lorsqu'elle n'est pas du même avis que la majorité et se sent harcelée par les propos du Maire. De plus, elle rappelle que la commission finances était contre l'augmentation des taux.

*M. Amar AYEB intervient et indique que pour lui l'augmentation est indispensable.
M. le Maire : « On va passer à la présentation du budget et nous voterons ce point après ».*

*Mme Virginie LACAS présente le budget primitif 2015.
Explication de Mme Isabelle JEURGEN sur l'augmentation des charges du personnel et la création d'un poste d'agent territorial et d'une ATSEM.*

M. Marc FAVRE : « Pour l'entretien des locaux, est-ce que vous serez à même de nous faire un bilan, car j'avais estimé que cela engagerait des frais supplémentaires.

M. le Maire : « On a économisé 4000 € »

Mme Virginie LACAS : « 4000 € et en intégrant des surfaces supplémentaires à nettoyer »

Mme Marie-Noëlle BOURQUIN regrette que le document budgétaire remis avec la note de synthèse n'ait pas été fourni en commission finance car ce document donne plus de précisions quant aux lignes budgétaires de dépenses.

M. le Maire répond que le délai entre la réception du document accompagnant la note de synthèse et le conseil municipal a laissé assez de temps pour en prendre connaissance.

M. le Maire demande comment l'équipe précédente procédait auparavant.

Mme Marie-Noëlle BOURQUIN : « La commission finance travaillait et donnait son avis et on nous demandait de le suivre ».

M. Patrick VUKICEVIC ajoute qu'il a toujours fait confiance aux gens des commissions et que le travail d'explication doit se faire dans le cadre de ces commissions ; que le débat de ce soir n'est pas l'objet.

M. Jean-Yves LE VEN demande combien de personnes ont été engagées pour les TAP.

M. le Maire indique qu'il y a 3 équivalant temps pleins, 2,96 précisément.

M. Jean-Yves LE VEN indique qu'il avait été voté que 11 personnes seraient engagées.

Mme Magali BROGI : « Il faut réfléchir d'une autre façon, on a reporté ce nombre d'heures sur des agents en place à qui on a ajouté des heures supplémentaires. De plus il y a eu une création d'un poste d'ATSEM. Il y a également plus d'encadrement pour la cantine scolaire et la garderie. Il y a une commission finance et une commission éducation qui présentent cela. Je ne suis pas d'accord pour dire que c'est seulement la commission finance qui décide de tout ».

M. Jean-Yves LE VEN : « On ne peut pas débattre sur le budget de fonctionnement ».

Mme Magali BROGI : « Vous nous reprochez d'être agressifs et j'aimerais qu'on arrête ça, que l'on soit constructifs, ce que peuvent faire des personnes issues de la minorité ».

M. le Maire propose de passer au vote.

M. Patrick VUKICEVIC demande que le débat se poursuive.

M. Alban MAGNIN sollicite un retour au calme.

M. Marc FAVRE fait part de la nécessité pour lui, en vertu de son expérience au sein de la collectivité, de s'imposer en moralisateur. Il précise qu'il n'y a pas de chose à dire que l'on ne sache pas déjà ; qu'il y avait auparavant aux finances une personne qu'il avait personnellement recrutée et formée et qui n'est plus là ; qu'il y a aujourd'hui une personne nouvelle qui n'a peut-être pas les bons éléments. « On peut se serrer les coudes pour trouver une solution. »

M. Marc FAVRE ajoute que cette année, il votera pour le budget mais que l'année prochaine, il souhaiterait que les choses se déroulent différemment.

M. le Maire : « Mea Culpa concernant mon emportement, Virginie y a passé beaucoup de temps, tous les adjoints et les services ont travaillé pour proposer ce budget primitif. Comme vous le dites M. VUKICEVIC, on est là pour en débattre et vous avez des arguments contre et nous avons des arguments pour ».

Mme Giovanna VANDONI exprime que pour la construction de la conviction politique, la forme est importante. Quant au fond, elle retient que des données objectives sont présentées ; qu'il y a d'un côté une diminution réelle des recettes et de l'autre une augmentation des charges liées aux TAP. La décision n'est pas de brader le service à la population. L'analyse est là. Sur le fond, est ce que nous voulons baisser le service ouvert à la population par rapport aux observations données ?

M. Raymond VIOLLAND : « J'ai toujours été pour l'augmentation régulière des taux liée à l'inflation eu lieu d'une augmentation brutales. Et j'aimerais que M. DE PINHO qui veut voter contre puisse exposer ses solutions ».

M. Marco DE PINHO : « Les prestations aux habitants sont importantes et la commune ne facture quasiment rien, notamment pour les TAP. Dans les barèmes périscolaires, beaucoup de familles sont hors barèmes (au-dessus des barèmes) ».

M. Marco DE PINHO propose de créer alors des quotients supplémentaires. Il manifeste son désaccord avec le raisonnement consistant à associer l'augmentation des taux avec l'inflation car il estime que les valeurs locatives sont déjà très élevées. Il fait le choix de prendre le raisonnement dans l'autre sens du fait du niveau élevé des taxes.

Mme Hélène ANSELME précise que les tarifs des animations du service « Enfance – Jeunesse » vont justement être revus avec la définition de quotients et que cela sera proposé lors du prochain conseil municipal.

Mme Giovanna VANDONI : « On est maintenant dans le débat d'idées, c'est ce qui est intéressant.

L'éducation de nos enfants est une valeur collective, elle augmente la culture de notre commune. Le service aux enfants doit être considéré comme devant relever de la solidarité générale. C'est une valeur importante pour la population ».

Mme Magali BROGI : « Je te rejoins Marco sur les recettes pour qu'il y ait un véritable ajustement sur les tarifs des prestations et je rejoins aussi Giovanna pour créer des solidarités collectives. C'est une valeur républicaine et c'est l'obligation d'une commune d'offrir un véritable service à ses enfants ».

M. le Maire explique que la commune offre deux types de services : les services où le citoyen est consommateur (TAP, bibliothèque...) qui doivent être payants et ceux qui s'adressent indifféremment à toute la population (état civil, déneigement des voies publiques, entretien des espaces publics, ...) qui doivent être gratuits. Mais ces services ont un coût de plus en plus élevés du fait des technicités plus grandes et des demandes plus nombreuses et plus exigeantes des habitants.

M. Patrick VUKICEVIC : « La commission finance avait l'habitude d'analyser les lignes de chaque dépense. Quand on faisait une comparaison, on faisait une comparaison sur le canton si on était sur les taux moyens ».

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 19 VOIX POUR,
4 VOIX CONTRE (JY LE VEN (POUVOIR DE JM FAVRE), MN BOURQUIN,
M DE PINHO)**

APPROUVE les taux d'imposition des 3 taxes directes locales suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 14,71%
- Taxe Foncière (bâti) : 10,43%
- Taxe Foncière (non bâti) : 34,28%

3. Décision budgétaire - Budget principal : approbation du budget primitif 2015

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 20 VOIX POUR,
3 VOIX CONTRE (JY LE VEN (POUVOIR DE JM FAVRE), MN BOURQUIN)**

VOTE le BUDGET COMMUNAL de l'année 2015 avec les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 3 786 629 € en dépenses et en recettes.
- Section d'investissement : 1 173 968 € en dépenses et en recettes.

4. Décision budgétaire - Demande de subventions

M. Raymond VIOLLAND : « Vous avez une demande de la boule Valleiryenne ? »

M. le Maire : « On passera cette demande au mois de mars ».

M. Marc FAVRE demande des informations sur les subventions éducatives à hauteur de 8000€.

Mme Virginie LACAS précise qu'il y a un projet.

M. Jean-Yves LE VEN : « Dans le total il y a un montant pour Animaux secours ».

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un montant par habitant.

Mme Marie-Noëlle BOURQUIN : « Vu que c'est une obligation on n'aurait pas dû le mettre dans les subventions ».

M. le Maire indique une augmentation de la subvention de la MJC du Vuache.

Mme Pascale MORANDAT demande des précisions sur la demande de la prévention routière.

M. le Maire informe qu'il s'agit d'un engagement sur 2015 de venir faire 2 journées de sensibilisation auprès des enfants de CE1 et CE2.

M. Raymond VIOLLAND regrette de ne pas attribuer de subvention à la MFR.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un choix de la commission finance.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE ET OCTROIT les subventions suivantes pour l'année 2015 :

Associations	Subventions attribuées en 2014	Attribution 2015
Sportives	7 584 €	8 447 €
<i>Alliance Genevois Judo</i>	<i>200 €</i>	<i>500 €</i>
<i>Gym club du Genevois</i>	<i>150 €</i>	<i>250 €</i>
<i>Etoile sportive Valleiry</i>	<i>7 234 €</i>	<i>7 697 €</i>
Educatives	9 050 €	10 000 €
<i>Sortie en cars maternelle</i>	<i>1 800 €</i>	8 000 €
<i>Projet percussion primaire</i>	<i>5 250 €</i>	
<i>Classe découverte CM2</i>		
<i>Parents d'élèves Valleiry</i>	<i>2 000 €</i>	<i>2 000 €</i>
<i>MFR Cranves Sales</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
<i>ECS Sallanches</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
Patriotiques	0 €	200 €
<i>Anciens AFN</i>	<i>0 €</i>	<i>200 €</i>
Culturelles	5 300 €	5 300 €
<i>Guitare en scène</i>	<i>300 €</i>	<i>300 €</i>
<i>MJC du Vuache</i>	<i>50 729 €</i>	<i>53 946 €</i>
<i>Comité des fêtes</i>	<i>5 000 €</i>	<i>5 000 €</i>
Autres	918 €	5029 €
<i>Prévention routière</i>	<i>450 €</i>	<i>450 €</i>
<i>Mutame</i>	<i>468 €</i>	<i>741 €</i>
<i>Scout guides de France</i>	<i>0 €</i>	<i>125 €</i>
<i>Animaux secours</i>	<i>3 485 €</i>	<i>3 713 €</i>
TOTAL GENERAL	73 581 €	82 922 €

MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

5. Travaux réseaux eaux pluviales centre bourg Valleiry – choix du prestataire

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

RETIENT l'offre suivante pour le lot n °2 « travaux de réseaux d'eaux pluviales » :

**Entreprise EHTP
Montant : 226 860 € HT**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat retenu.

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
EN VERTU DE SES DELEGATIONS**

6. Convention de participation financière avec le CNFPT

Décision n° 2015-01 relative à la signature d'une convention cadre de participation financière avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ayant pour objet de définir et préciser les modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations du CNFPT.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Alban MAGNIN rappelle que les travaux de la Vosognette débutent le lundi 2 mars.

Il informe également que la DDT va regoudronner la route nationale de l'entrée de Valleiry côté Saint Julien et que cela durera 2 nuits.

M. Marc FAVRE : « Nous sommes sur un axe international et nous ne pouvons pas interdire les passages des convois exceptionnels ainsi que les camions qui déforment la chaussée ».

Intercommunalité : M. le Maire informe que l'accord a été donné pour l'échangeur de Viry en 2022, qui sera co-financé par l'ATMB, le Conseil Général ainsi que les communes. Idem pour l'entrée Ouest de Saint Julien.

M. Marco DE PINHO demande des précisions sur la participation des communes.

M. le Maire précise qu'il s'agira une participation du Conseil Général, de l'ATMB, de Viry et de la CCG.

L'ARC : M. Jean DENAIS, président de l'ARC, a annoncé que l'intercommunalité allait passer en pôle métropolitain.

M. le Maire demande aux élus de s'inscrire pour les élections du 22 et du 29 mars.

Mme Marie-Noëlle BOURQUIN indique qu'il y avait une manifestation du comité des fêtes la semaine passée et le loto de l'APE fin janvier. Très très peu d'élus ont participé. Elle regrette de ne pas voir plus d'élus aux manifestations de Valleiry.

DATE	OBJET
Jeudi 26 mars 2015 à 20h00	Conseil Municipal Présentation de la MJC

La séance est clôturée à 21h55.

**Le Maire,
Frédéric MUGNIER**